

Appel à communications

Clôture le 31 mai 2015

Seconde édition des dialogues de la recherche :

« Prévention et gestion des risques climatiques dans les politiques territoriales »

17 ET 18 SEPTEMBRE 2015. (Du 17/09 à 16h30 au 18/09 à 16h30)
Strasbourg. Nancy. Dunkerque. Montpellier. Angers

Le CNFPT et son réseau des instituts se proposent de renouveler l'expérience réussie de la première édition, pour rapprocher chaque année le monde de la recherche et le monde territorial.

En effet ces séminaires réunissent universitaires, chercheurs, cadres des collectivités territoriales et conseillers formation de l'établissement. Croisant les regards de chercheurs et de praticiens, l'esprit de ces tables rondes est issu de la conviction qu'un lien régulier et une meilleure interconnaissance de ces deux mondes, sont essentiels pour une meilleure compréhension des enjeux territoriaux.

Selon une cohérence d'ensemble, un même sujet est interrogé simultanément sur plusieurs lieux géographiques à partir de cinq prismes différents ; conçu comme un moment privilégié entre théorie et pratique, chaque séminaire comporte la présentation d'un travail de recherche, suivi d'illustrations et de questions de praticiens, permettant ainsi de fructueux regards croisés entre chercheurs et territoriaux.

Appel à communications

Les séminaires de recherche du 18 septembre 2015 seront précédés le 17 septembre 2015 à 16 heures 30 d'une visio-conférence introductive destinée à l'ensemble des sites participants.

Cette conférence proposera une réflexion approfondie de 30 à 45 minutes sur la communication de crise en lien avec les conséquences environnementales de l'évolution climatique. On développera outre un exposé général sur la nature de l'exercice, des retours d'expériences correspondants à la thématique précitée.

Contact préalable pour tout projet de conférence : daniel.chouraki@cnfpt.fr

1 / INET STRASBOURG :

« Evolution climatique : le management anticipé des collectivités territoriales face aux conséquences environnementales »

Le lent réchauffement de la température moyenne de la planète depuis les années 70, par rapport à son niveau de la période préindustrielle n'a cessé d'être confirmé depuis par les travaux du groupe international d'études sur le climat GIEC).

Une très large majorité de scientifiques, l'attribuent à l'effet de serre engendré par les émissions de gaz provenant des activités humaines.

S'agissant par exemple des côtes françaises, c'est ce que confirme un rapport scientifique présenté le 25 mars 2015 à la ministre de l'écologie, et coordonné par le climatologue Jean Jouzel : risque d'aggravation des submersions marines, recul du trait de côte du fait de l'érosion, intrusions salines dans les aquifères côtiers.

En conséquence les territoires métropolitains et d'outre-mer, sont et seront de plus en plus confrontés à l'évolution climatique par l'augmentation de la fréquence et de la gravité d'évènements extrêmes : tempêtes, inondations, glissements de terrain, etc...

C'est pourquoi on s'interrogera [après un solide cadrage conceptuel relatif à ce dont il s'agit (risques, aléas, catastrophe, vulnérabilité, résilience, etc...)] sur la nature, la portée et l'étendue de l'anticipation des rôles des différents acteurs d'un territoire.

On précisera leurs statuts et capacités à agir selon des objectifs coordonnés, prévoyant l'intégration des risques dans ses phases successives (prévention, gestion, évaluation) aux programmes d'aménagement, dans la perspective d'un mode durable de développement, notion complexe qu'on tentera d'aborder aux prismes des regards croisés d'universitaires (géographes, juristes, etc ...) et de praticiens.

D'une façon générale le fil conducteur d'un management anticipé par des approches opérationnelles concertées, devrait permettre de passer en revue les différents outils dont disposent les collectivités territoriales face à ces enjeux, pour concrétiser leurs programmes d'actions.

Contact préalable pour toute intention de communication : daniel.chouraki@cnfpt.fr

Il est en effet vivement recommandé au préalable de prendre contact avec le pilote concerné afin de mieux appréhender l'esprit et les objectifs de ces dialogues.

2 / INSET NANCY :

« Prévention des risques environnementaux : les risques juridiques »

Prévenir les risques environnementaux liés à l'activité humaine incombe en grande partie aux collectivités territoriales.

Gérer une situation de crise majeure nécessite d'adopter des réflexes juridiquement sécurisés.

La judiciarisation toujours croissante de la société mène au refus citoyen de l'aléa.

De plus, faire face à un contentieux pénal mettant en cause la responsabilité d'agents publics et / ou élus conduit à maîtriser les règles juridiques en vigueur dans des domaines divers (élaboration des plans de prévention des risques, environnement, urbanisme, technologie industrielle, régimes de déclarations ou d'obligations en matière d'installations classées ...).

Dans un contexte socio-politique marqué par la condamnation de l'ancien Maire de la Faute / Mer dans le cadre du procès Xynthia, il est indispensable pour les collectivités de savoir « gérer le risque après cette tempête »...

Pour ce faire, identifier les risques juridiques doit d'abord passer par l'analyse du « procès Xynthia » afin d'en tirer des enseignements :

- Comment assurer une vigilance réellement opérationnelle ?
- Comment éviter les process juridiques longs, complexes et donc sources de blocages ?
- Comment optimiser les liens juridiques et opérationnels des plans de prévention avec les documents d'urbanisme ?
- Comment sécuriser davantage les process d'enquête publique ?
- Quel rôle et quelle protection pour les lanceurs d'alerte ?
- Comment communiquer et agir lors d'une crise majeure en respectant ses obligations juridiques ?
- Comment coordonner l'intervention des différents acteurs sans conflits de préséance et de responsabilité ?

Une démarche résiliente devrait permettre de sécuriser, au plan juridique, l'action publique locale face au risque environnemental, en ne perdant pas de vue le caractère imprévisible d'un certain nombre d'évènements climatiques ou d'accidents ...

Contact préalable pour toute intention de communication : anne.rinnert@cnfpt.fr

Il est en effet vivement recommandé au préalable de prendre contact avec le pilote concerné afin de mieux appréhender l'esprit et les objectifs de ces dialogues.

3 / INSET DUNKERQUE :

« Construire une trajectoire des territoires résilients »

Les vulnérabilités territoriales au changement climatique représentent un enjeu important de durabilité pour lequel des solutions nouvelles doivent être recherchées. Les risques climatiques identifiés relèvent de plusieurs dimensions pour les territoires : ils touchent tout à la fois la sécurité des biens et des personnes, la préservation des ressources naturelles, les équilibres économiques et sociaux des territoires. Proposer un dialogue de recherche sur la prévention et la gestion des risques climatiques dans les politiques territoriales c'est interroger la capacité des territoires à faire face à ces risques.

Ce séminaire propose d'analyser les stratégies mises en place par les acteurs, répartis en trois grandes catégories pour faire face à ces risques : les habitants, les entreprises et les pouvoirs publics. Comment ces trois sphères, qui composent un système territorial, définissent-elles leur stratégie (en réaction ou en anticipation) ?

Les risques climatiques sont complexes à prendre compte dans la mesure où ils soulèvent des alternatives, contradictions, voire des conflits internes à chaque sphère d'acteurs mais aussi entrent-elles. Chacune de ces sphères ont à gérer des contradictions (démocratiques, économiques, sociaux, environnementaux) :

- Les citoyens : sont ici interpellés la capacité d'adaptation, les perceptions des risques, la tension entre bien-être individuel et le vivre – ensemble.

- Les entreprises : comment concilier la recherche de profit et l'injonction de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (prise en compte du risque dans les process industriels, dans les notations financières.) ?

- Les pouvoirs publics : les responsabilités des pouvoirs publics sont directement interpellées en matière d'aménagement entre les mesures de court terme d'atténuation des risques et de réaction d'une part, et les mesures de long terme d'anticipation d'autre part.

Ce séminaire vise à comprendre comment les acteurs d'un système territorial gèrent ces conflits et développent leur capacité à co-construire des réponses pour réduire les vulnérabilités territoriales sur court, moyen et long terme.

Les risques de crises liées au réchauffement climatique conduisent nécessairement les territoires à dépasser leur stratégie d'atténuation des risques pour devenir résilients. Concept très actuel « la résilience des territoires » interpelle les acteurs dans leur capacité à anticiper les risques, à s'adapter, à rebondir après les crises, et finalement à changer leurs modèles de développement. Ce séminaire vise à analyser les conditions et les processus innovants pour rendre ce concept opérationnel.

Contact préalable pour toute intention de communication : mathilde.vanderrusten@cnfpt.fr

Il est en effet vivement recommandé au préalable de prendre contact avec le pilote concerné afin de mieux appréhender l'esprit et les objectifs de ces dialogues.

4 / INSET MONTPELLIER :

« Quelle résilience des infrastructures et des équipements publics ? »

Les enjeux de la Cop 21, ou Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015, sont les suivants : agir maintenant pour demain, chacun sur son territoire, en impliquant largement (citoyens, entreprises...). Les mots clés sont : développement, adaptation, énergie, justice, équité, urgence et espoir.

Une question centrale dans les domaines techniques est la réversibilité des infrastructures aménagées ou gérées par les collectivités : réseaux d'eau et d'assainissement, voirie, bâtiments, sources de production d'énergie ...

Les collectivités territoriales doivent optimiser la gestion de leur patrimoine existant (voirie et ouvrages d'art, bâtiments, équipements sportifs), mais également se préparer à développer de nouvelles infrastructures (réseaux de distribution et sites de production des flux de matière, énergie et d'information, réseaux « intelligents » et « communicants », ouvrages de prévention contre les inondations) dans le cadre des réformes territoriales récentes ou à venir.

Quelles stratégies territoriales de planification spatiale dynamique de ces infrastructures peuvent être développées, en réponse à la part prévisible de la dérive des conditions climatiques (changement climatique, épisodes extrêmes) et de leurs conséquences (montée des eaux, mouvement des sols...) ?

Comment choisir aujourd'hui des solutions qui pourront s'adapter, « sans regret », quelles opportunités permises par des dispositifs d'innovation, permettent de répondre à la fois aux contraintes budgétaires et à la nécessité de résilience, tout en maintenant des niveaux de service et de sécurité acceptables par les usagers ? Comment définir et mesurer cette résilience de façon adaptée aux spécificités des infrastructures publiques ?

Les innovations sobres et réversibles, adaptées aux besoins des territoires, méritent d'être analysées et partagées en se basant sur des exemples français et au-delà.

Contact préalable pour toute intention de communication : aura.penloup@cnfpt.fr

Il est en effet vivement recommandé au préalable de prendre contact avec le pilote concerné afin de mieux appréhender l'esprit et les objectifs de ces dialogues.

5 / INSET ANGERS :

« Le changement climatique : créateur voire amplificateur d'inégalités sociales ? »

Les interactions et l'influence entre l'homme et son environnement sont un des fondements de l'écologie. Ainsi, le changement climatique, expression scientifique pour définir les changements climatiques qui affectent la Terre par l'émission trop importante des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, est influencé par l'activité de l'homme et parallèlement, a un impact sur les sociétés humaines.

Malgré une posture de recherche peu investie à ce jour sur les enjeux sociaux des effets du changement climatique en France et leur nécessaire prise en compte par les politiques, il s'agit, à partir d'une **définition plus précise de ces enjeux**, des risques associés et de leurs impacts sociaux, **d'étudier plus finement les inégalités en jeu**, que ce soit du point de vue d'un sujet, d'un groupe voire d'une population d'un territoire. Cette réflexion amènera à s'interroger sur le **rôle de l'action publique pour y faire face**, tant du point de vue de la **politique climatique que des politiques sociales**, quels que soient **les territoires d'intervention**, et **d'identifier les différents leviers d'actions et pratiques professionnelles**.

Les experts du GIEC considèrent que « *les populations pauvres, même dans des sociétés prospères, sont les plus vulnérables au changement climatique* ». Au-delà d'effets macro-spatiaux entre les pays Nord-Sud, les inégalités climatiques et/ou environnementales semblent avoir également **un impact à l'échelle infranationale dans notre pays**.

Quatre catégories d'inégalités pourraient ainsi se dégager : les inégalités d'expositions aux risques, les inégalités d'accès à un cadre de vie de qualité, les inégalités liées au développement différent des territoires et l'inégale capacité d'agir pour faire face à son contexte, notamment environnemental, agir et faire reconnaître sa situation.

Comment les impacts sociaux sont-ils évalués en amont de la construction de toutes politiques publiques, y compris climatiques ? Nous pouvons ici parler du **principe de précaution sociale**, un des fondements du développement socialement durable.

Comment le diagnostic mené dans le cadre d'une stratégie territoriale de lutte contre le changement climatique, peut-il constituer la première base de réflexion à cette **précaution sociale dans une politique d'adaptation au changement climatique**? Les liens peinent encore aujourd'hui à s'établir entre environnement et social, en s'attachant également à la question économique, contrairement aux fondements du développement durable. Il s'agit là d'interroger l'égalité dans les politiques climatiques et de mettre en lien les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques : la lutte contre la précarité énergétique, l'accès aux soins et plus largement l'accès aux services.

Quelle réponse y contribue également en termes de **politiques sociales** ?

Les trois niveaux structurant notre modèle d'Etat protecteur peuvent être identifiés et éclairer cette problématique : **l'aide sociale, l'action sociale et la protection sociale**.

Appel à communications

Quelles **actions et pratiques, conduites par les professionnels**, contribuent à prévenir de tels effets, notamment pour les populations vulnérables ?

La question des événements extrêmes de « chaleur » n'est par exemple pas à découpler de la question du **confort thermique** d'été, tendant à penser qu'il pourrait constituer à terme, un critère de localisation des ménages, à mettre en lien avec la capacité de solvabilisation de chacun. Ces événements ont également un impact sur des populations dites vulnérables (canicule de 2003) et interrogent l'action publique (trêve hivernale des expulsions, mais qu'en est-il lors de période de forte chaleur ?).

Le changement climatique peut également avoir un impact sur la consommation des énergies, créant des **risques de précarité énergétique** accrus, touchant différents domaines de la vie quotidienne tels que l'habitat ou encore la question des déplacements, montrant tout l'intérêt d'une politique active et transversale de lutte contre la précarité énergétique.

De même, les événements hydrologiques peuvent provoquer, par exemple à travers les inondations, un **effet domino** et fragiliser certaines personnes (perte matérielle importante, manque de prise en charge assurantielle...) marquant une vraie rupture dans le parcours de vie.

Au-delà de l'aide et de l'action sociale, notre modèle de protection sociale porté par la solidarité nationale est-il, lui aussi, interpellé ?

Contact préalable pour toute intention de communication :
nathalie.robichon@cnfpt.fr

Il est en effet vivement recommandé au préalable de prendre contact avec le pilote concerné afin de mieux appréhender l'esprit et les objectifs de ces dialogues.

CONTRIBUTIONS :

1/. Rappel de la clôture de l'appel à communications :
31 mai 2015

2/. Les auteurs des contributions retenues seront invités à participer aux travaux des 17 et 18 septembre 2015. Leurs frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par le CNFPT. Un défraiement des interventions est prévu.

Appel à communications

3/. Il est prévu l'édition d'un recueil des dialogues à l'automne 2015 :

Les communications universitaires et de recherche pourront faire l'objet de textes écrits de type académique allant de 20000 à 40000 signes espaces compris, et seront à transmettre à chaque institut au plus tard pour le **lundi 31 aout 2015**.

Les communications des praticiens pourront faire l'objet d'une synthèse écrite d'environ 10000 signes espaces compris, et seront à transmettre également à chaque institut pour le **lundi 31 aout 2015** au plus tard.

Appel à communications

